

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8

Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 septembre 1872.

Chronique Politique.

Nous devons entretenir aujourd'hui nos lecteurs de trois documents que nous apportent les journaux du matin, et qui, bien qu'émanés de circonstances diverses, offrent cet intérêt particulier de traiter des questions analogues et de se réunir ainsi par un lien commun. C'est, d'une part, un discours prononcé par M. Gambetta, dans un banquet qui lui a été offert à Firminy, dans la Loire, par M. Dorian, député, président du conseil général de ce département, ancien membre du gouvernement de la défense nationale ; c'est, d'autre part, une harangue de M. Edgar Quinet, adressée à une députation de républicains bretons, venus à Pornic le 22 septembre pour le complimenter ; c'est enfin un article de M. Laboulaye, qui poursuit dans le *Journal des Débats* ses études sur la situation politique et sur les moyens de l'améliorer.

Le discours de M. Gambetta n'est point, à proprement parler, un programme politique. C'est une apologie très-chaude et très-imagée de la forme républicaine et une longue énumération des vertus que cette forme contient en soi. A en croire l'orateur, la République est le seul gouvernement qui n'ait point engendré des hommes avides du pouvoir dans l'unique but de le faire tourner au profit de leurs ambitions et de leurs jouissances. Elle se distingue de la Monarchie, envisagée sous toutes ses faces et dans toutes ses transformations, par ce simple fait que les monarchistes n'ont jamais eu en vue qu'un but : dominer pour jouir. C'est là, selon M. Gambetta, une vérité incontestable, qui commence à pénétrer toutes les couches de la nation et qui explique le mouvement qui la porte sensiblement et peu à peu à s'en tenir désormais à la République.

Est-il donc vrai que la République n'a jamais engendré des hommes désireux du pouvoir dans l'unique but de le faire tourner au profit de leurs jouissances ?

Est-il vrai que la Monarchie n'a jamais travaillé à la grandeur du pays et n'ait pas contribué à la formation et à la prospérité de la patrie française ?

Est-il vrai, enfin, que le pays accepte aujourd'hui la République et soit prêt à en accepter toutes les conséquences ?

A ces trois questions, nous répondrons négativement.

La première nous rappelle que dans toutes nos révolutions le premier soin des républicains a été de violer les principes au nom desquels ils avaient lutté et triomphé.

La seconde trouve une réponse formelle dans l'histoire même de notre pays, où nous voyons sur le trône ou à côté du trône de grands politiques uniquement préoccupés d'étendre nos frontières, de nous assurer l'influence dans le monde et de mériter la reconnaissance des peuples.

La troisième enfin se résout d'un mot. La République que le pays accepte est celle qui s'incarne dans la haute personnalité de M. Thiers, devenu par la force des choses « le syndic d'une faillite » dans laquelle les républicains ont plus de part que quiconque.

Il est vrai que M. Gambetta prend plaisir à se prêter au malentendu que nous avons signalé maintes fois, et qui transforme ceux qui vantent « la République conservatrice et ses bienfaits » en républicains sans épithète. Nous avons déjà fait justice de cette confusion, et si ceux-là dont les opinions et les doctrines ont trouvé leur expression la plus nette dans le centre gauche de l'Assemblée nationale et dans l'entourage de M. Thiers, sont des républicains, il faut que M. Gambetta et ses amis renoncent à cette qualification et s'appellent de leur vrai nom, c'est-à-dire des révolutionnaires.

Hors de là tout est confusion, malentendu, mensonge. Déclarer que le but de la République est la sauvegarde des intérêts du peuple, l'émancipation de l'homme dans la

famille et dans l'Etat, le respect constant de la souveraineté nationale, non-seulement ce n'est pas le prouver, mais c'est encore démentir l'histoire qui prouve que toutes les révolutions faites au nom de la République l'ont été malgré le pays et que nul gouvernement n'a plus souvent ni plus audacieusement violé la souveraineté nationale que les gouvernements républicains.

Et puis, à supposer que le but des radicaux soit tel que M. Gambetta nous l'expose, encore faut-il savoir par quels procédés ils entendent le réaliser. Robespierre et Marat tenaient le même langage ; on sait quelles voies ils ont suivies pour justifier leurs paroles.

Le discours de M. Edgar Quinet n'est pas plus clair ni probant que celui de son bruyant collègue. La forme en est plus sûre, mieux étudiée, la logique plus solidement assise.

« En 1792, dit naïvement M. Quinet, les rois ne voulaient pas croire à la République, ils la combattaient, ils la reconnaissent aujourd'hui. »

Et c'est là ce qui prouve bien que nous n'avons pas encore celle que rêve M. Quinet, et qui coaliserait contre nous toute l'Europe, pour qui elle deviendrait un danger.

Selon M. Edgar Quinet, il n'y a plus lieu de parler aujourd'hui « d'essai loyal. » L'essai loyal a été fait sept fois, à chacune de nos révolutions. Enregistrons cet aveu. Mais comment M. Edgar Quinet parviendra-t-il à s'entendre avec ses amis politiques qui prétendent, au contraire, pour justifier le gouvernement de leur choix, que l'essai n'en a jamais été fait loyalement, et qu'au moment où il allait aboutir, la réaction en a emporté les bases ? Si la grande Révolution avortée, si la Terreur ensanglantée, si 1830, si 1848, si le 4 septembre constituent aux yeux de M. Edgar Quinet l'essai loyal, nous repoussons de toutes nos forces le gouvernement dont il veut nous gratifier.

Nous trouvons plus de modération et de sagesse dans le remarquable article de M. Laboulaye. Nous sommes d'ailleurs ici devant une doctrine saisissable et appréciable. Selon l'honorable député, la première nécessité qui s'impose à nous, à cette heure, est celle d'une constitution, et par là il entend une charte qui se borne uniquement à régler l'autorité et l'action des pouvoirs publics. Cette constitution, élaborée par le législateur, il ne faut pas qu'on puisse la changer du jour au lendemain, au hasard des élections, sans l'aveu du pays, ce qui équivaut à dire que, dans un pays de suffrage universel, c'est le suffrage universel qui doit la consacrer.

La sanction populaire, voilà ce qui est l'indispensable en une telle occurrence, et M. Laboulaye, qui est demeuré le partisan convaincu du plébiscite, s'attache à démontrer que la constitution ne peut avoir de force qu'après avoir passé par cette solennelle épreuve.

« Si l'on veut organiser la démocratie en France, dit-il, il en faut accepter les conditions et reconnaître franchement la souveraineté du peuple. On ne peut pas faire que, par son origine et sa nature, le plébiscite ne soit une institution républicaine et démocratique ; on ne peut pas se dissimuler que la sanction populaire est d'une nécessité absolue, si l'on veut faire vivre la Constitution en la mettant au-dessus du caprice et de l'omnipotence des Assemblées. Ce retour aux principes est d'ailleurs commandé par la politique la plus sage. L'Empire, établi et consolidé par trois plébiscites, maintiendra ses prétentions jusqu'au jour où le peuple souverain, en fondant de façon légale un nouveau gouvernement, sanctionnera du même coup la déchéance de l'ancien. L'Assemblée, dira-t-on, a déjà prononcé. Sans doute ; mais, si respectable que soit cette décision, ce n'est qu'une présomption. Elle ne peut pas remplacer entièrement la volonté nationale. »

Voilà une doctrine à laquelle on ne reprochera pas de manquer de netteté. Nous l'ex-

69

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIV.

LE TRAITRE.

(Suite.)

Les officiers échangèrent un regard rapide et soupçonneux.

— Explique-toi, reprit le capitaine.

— Voici comment, Haute Noblesse. Deux colonnes marchent contre Vonchok, qu'elles attaqueront demain. Chusco n'est pas encore arrivé. Langievitch, trop faible pour résister, m'a envoyé prévenir Narbut de le secourir. Si vous le voulez, je vais, au contraire, l'avertir de ne pas quitter Vengrof,

où il se trouve. Vous assemblerez vos forces pour marcher contre lui, pendant que Son Excellence Svinin taillera facilement en pièces les volontaires de Vonchok, et...

— La preuve que tu es réellement envoyé ? demanda Frédérikof.

— La voici, répondit le traître en montrant son papier.

Le capitaine réfléchit un moment.

— Combien ? dit-il.

— Cent roubles, Haute Noblesse.

— Allons donc, tu sais bien que ce n'est que trente roubles par chef, et livré à domicile. Pour les deux, ce ne serait jamais que soixante roubles, et encore faut-il déduire les frais de transport.

— Oui, Haute Noblesse ; mais daignez remarquer que je vous vends, non pas deux chefs, mais deux armées.

— Allons, va pour quatre-vingts roubles et ta part de butin.

— De butin ! Haute Noblesse, mais je n'en veux pas, de butin ; je ne saurais où le vendre, et cela me compromettrait.

— Qu'en pensez-vous, messieurs ? de-

manda le capitaine, à demi-voix.

— Concluez pour cent roubles, capitaine, dit l'un.

— Faites-le fusiller, répondit l'autre, c'est tout ce qu'il mérite.

Le capitaine passa la main à plusieurs reprises sur sa moustache, pour se donner l'air de réfléchir.

— Si Votre Haute Noblesse accepte, je la supplie de se hâter, interrompit le traître, le temps presse.

— Je m'engage pour cent roubles, payables après la double victoire, fit enfin le capitaine. Te faut-il une assurance ?

— Je ne refuserais pas un billet, Haute Noblesse.

Le capitaine tira un portefeuille de sa poche et écrivit :

« Je m'engage à payer au porteur du présent billet la somme de cent roubles, si, par ses soins, il empêche la réunion des bandes rebelles de Narbut et Chusco, et fournit à l'armée russe le moyen de les battre à Vonchok et à Vengrof.

» Signé, Capitaine FRÉDÉRIKOF. »

— Et cet argent me sera payé, par qui et en quel lieu ?

— Partout, aussitôt après la victoire, mais à une condition, c'est que tu viendras, dès que tu auras vu Narbut, te constituer comme otage.

— Je serai ici demain matin, Haute Noblesse, fit Boleslas, en prenant le billet.

Et il partit aussitôt, pendant que le capitaine faisait rédiger, par le lieutenant Kausmin, un rapport détaillé, qu'un uhlan reçut l'ordre de porter, bride abattue, au colonel Popofosopulo, commandant la colonne envoyée de Lublin.

De retour au Calvaire-des-Trente, Boleslas, avec la pointe de son couteau, détacha une brique du piédestal, enfonça dans l'ouverture son billet compromettant, remplaça soigneusement la pierre et, pour réparer le temps perdu, s'élança dans la direction de Vengrof.

Il y arriva à la nuit tombante.

Là encore, comme à Scharut, une sentinelle lui cria : Qui vive !

Cette sentinelle n'était pas un uhlan mo-

posons sans la discuter; mais il nous sera permis de faire remarquer que nous l'avons maintes fois affirmée et défendue.

(La Presse.)

Par décret du Président de la République, en date du 25 septembre, les électeurs des départements d'Alger, du Calvados, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, du Morbihan, de l'Oise et des Vosges sont convoqués pour le dimanche 20 octobre, à l'effet de pourvoir au siège de députés vacants dans chacun de ces départements.

Tous les bruits relatifs au retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris, à la question d'une vice-présidence de la République et à d'autres projets constitutionnels sont, dit la correspondance Havas, inexacts ou prématurés. Le gouvernement est surtout occupé, en ce moment, de la révision du traité de commerce avec l'Angleterre, qui paraît en très-bonne voie.

Les détails donnés à ce sujet par une dépêche anglaise sont considérés comme exacts.

En ce qui concerne les projets relatifs à l'Assemblée et au gouvernement, nous croyons que la correspondance Havas peut dire ces nouvelles prématurées, mais non inexacts.

On annonce la publication d'une lettre politique que M. le duc d'Audiffret-Pasquier adresserait à son beau-frère, M. Casimir Périer, pour réfuter ses déclarations républicaines.

Nous n'avons pas connaissance de cette lettre.

L'opposition de la gauche au Président va très-probablement s'accroître dans une question capitale. Un grand nombre de députés du centre gauche et du centre droit, dit la Patrie, ont l'intention très-arrêtée de présenter un projet de loi tendant à conférer à M. Thiers la présidence à vie.

Ce projet, communiqué à certains membres de la gauche, a rencontré de leur part une résistance absolue. Ces messieurs ne veulent pas qu'il soit rien changé à la situation actuelle du Président.

Ainsi que nous le disions hier, Khalil-Pacha, ambassadeur à Vienne, est nommé ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte.

Si le regret causé en France par la mort prématurée de Djémil-Pacha peut être adouci, c'est assurément par la nomination de Khalil.

Khalil-Pacha est, comme on le sait, un de ces Orientaux qui ont appris à Paris même à aimer la France.

Il est attendu à Paris aujourd'hui ou demain.

L'ambassade ottomane en a été avertie par dépêche.

Les obsèques de Djémil-Pacha auront lieu à Constantinople, en très-grande pompe.

L'ambassade ottomane de Paris y sera représentée par Echny-Pacha, attaché militaire, qui part pour Constantinople.

La date des obsèques est fixée au 7 octobre.

On lit dans le Daily-Telegraph :

Un télégramme comprenant plusieurs centaines de mots, envoyé par l'ex-empereur Napoléon, a été arrêté, dit-on, comme suspect par les autorités de Berlin. On ajoute que cet incident aurait donné lieu à une correspondance.

Les Allemands veulent brouiller entre eux les radicaux français et italiens du parti d'action.

La Gazette de Cologne attribue à M. Gambetta la pensée de travailler, pendant son séjour en Savoie, contre l'influence italienne.

D'après plusieurs journaux allemands, les rapports amicaux qui existent entre les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg vont être confirmés par ce fait, dit le Français, que les ministres autrichien et russe à Saint-Petersbourg et à Vienne seront remplacés par des ambassadeurs. Les conférences à ce sujet dureront sans doute longtemps, car les considérations personnelles y jouent un grand rôle.

Nous devons ajouter un mot à ce que nous avons dit à propos de la dépêche du Times sur les dispositions actuellement plus favorables du gouvernement allemand par rapport aux troupes d'occupation.

Ce n'est pas après le paiement du deuxième milliard, depuis longtemps payé (le troisième l'est déjà en partie), que la diminution du contingent militaire allemand, dont parle le Times, pourra avoir lieu; mais après le deuxième milliard du deuxième paiement, ce qui veut dire après le paiement du quatrième milliard.

La Correspondance universelle affirme, au sujet du paiement de cette indemnité, qu'il est désormais assuré et en caisse.

Si à l'heure qu'il est, les derniers 500 millions — dont les deux tiers en effets et un tiers en numéraire, — n'ont pas encore été complètement versés, cela dépend de ce que les agents allemands — qui au commencement ne voulaient pas même peser l'or et tenaient à le compter pièce par pièce, — mettent un temps infini à vérifier les signatures de chaque traite, à les inscrire, etc., et qu'il a fallu en conséquence fractionner l'envoi de cette somme considérable.

Informations diverses.

Le personnel de la rédaction du Journal officiel a quitté Versailles dimanche, et est venu s'installer dans les bureaux du quai d'Orsay, où il restera pendant la durée du séjour du Président à l'Élysée.

giévitch :

— Je suis chargé, pour vous, d'un message.....

Narbut repoussa le billet.

— Avec toi, je n'ai pas besoin de pareilles assurances; mais dis vite, que demande Maryan?

— C'est pour le secours que.....

— Qu'il m'a déjà demandé, n'est-il pas vrai? Tout est prêt; dans quelques heures nous partons tous, les ordres sont déjà donnés; nous arriverons avant les Russes.

— C'est justement pour vous dire de ne pas quitter Vengrof, que je suis venu. La bataille n'aura pas lieu à Vonchok, que le général s'occupait à faire évacuer quand je suis parti.

— Comment, évacuer Vonchok! s'écria Narbut avec feu; mais c'est la victoire à laquelle il renonce; c'est une position admirable, et avec le renfort des Enfants du Désespoir, pour contenir l'une des colonnes d'attaque, il était sûr de triompher. Es-tu bien sûr de ne pas te tromper?

— Général, voici ses propres paroles :

Un convoi d'émigrants alsaciens et suisses allant en Amérique par le Havre est parti hier de Belfort.

Une lettre des Ardennes annonce que depuis quarante-huit heures la neige tombe dans ce département en grande abondance. Jamais, dans la montagne, on n'a vu un hiver aussi précoce.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de compléter le plus rapidement possible les effectifs de l'armée.

Les généraux commandant les divisions territoriales doivent rendre compte, à bref délai, de l'exécution des instructions ministérielles.

M. le général Valazé a eu hier un très-long entretien avec M. le Président de la République qui lui a témoigné, paraît-il, une grande affection.

M. Thiers visitera dimanche l'Exposition d'économie domestique.

Il sera guidé dans sa visite par M. Tronchin du Mersan.

Il est inexact que M. Thiers ait consulté, comme l'annonce un journal du soir, et M. Guizot et M. Emile de Girardin sur les réformes à introduire dans la loi électorale.

La question est de celles qui appartiennent à l'initiative parlementaire.

Pendant l'absence de M. Victor Lefranc, l'intérim du ministère de l'intérieur sera rempli par M. Ch. de Rémusat.

MM. Ernest Picard, ministre de France à Bruxelles; le comte d'Harcourt, ambassadeur de France à Londres; Rouland, gouverneur de la Banque, et Jossierandot, préfet de la Marne, ont dîné hier à l'Élysée.

Un assez grand nombre de personnes sont venues le soir à la réception présidentielle.

La pension de 40,000 francs que faisait le gouvernement à Abd-el-Kader vient d'être réduite à 20,000 francs pour cause d'économies sur le budget.

M. le ministre de la justice est saisi d'un projet sur les ventes judiciaires, qui permettrait de dresser sur papier libre et d'enregistrer gratis les pièces relatives aux ventes au-dessous de 2,000 francs.

Le duc de Chartres qui servit pendant la guerre dans le corps d'armée du général Loysel sous le nom de Robert-le-Fort, vient

« Tu diras à Narbut de ne pas quitter Vengrof. J'abandonne Vonchok, qu'il est impossible de défendre, pour aller attaquer séparément les Russes sur les routes de Kielce et de Radom; de là, dans quelques jours, je rejoindrai, avec mon armée victorieuse, les Enfants du Désespoir et nous marcherons sur Lublin, au cri de: Boze cos Polske!

— Ceci n'est pas une faute, c'est une folie, murmura Narbut, en frappant du pied; c'est une victoire perdue.

— Oui, oui, c'est inconcevable, répétait un vieil officier; Maryan a fait une faute, une grande faute.

— Qu'on pourrait encore réparer, objecta une ordonnance.

— Non, fit Narbut, tristement; Langiévitich a déjà abandonné ses positions, et il compte sur la nôtre pour appuyer ses opérations; il a bien fait de nous faire avertir, sans quoi nous nous serions trouvés rejetés dans les bois. Pourvu, ajouta-t-il, que Chusco, lui aussi, soit prévenu, car autrement.....

d'être désigné pour commander un escadron au 3^e régiment de hussards, en garnison à Rouen.

M. Gambetta est attendu à Grenoble. Les frères et amis lui préparent une réception, la classique réception radicale, dans une brasserie, la brasserie du Nord.

A la suite de conférences entre le Président de la République et le ministre de la marine, la composition de la flotte, d'après le National, aurait été ainsi arrêtée:

La flotte comprendrait 156 bâtiments dont 25 cuirassés, et les troupes de marine présenteraient un effectif de 28,431 hommes.

Le nombre des bâtiments armés serait donc inférieur de dix à celui de 1872. Quant à l'effectif des troupes, il resterait à peu de chose près le même.

Plusieurs incendies ont éclaté ces temps derniers à Modane. On les attribue à la malveillance.

Avant-hier, dit une dépêche, un nouveau sinistre s'est produit dans le même quartier que les précédents, malgré l'active surveillance de la gendarmerie. L'auteur n'a pas été découvert.

Les dommages sont peu considérables.

On signale, depuis quelques jours, d'assez nombreuses exécutions à la Bourse.

Un fait remarquable dans les douloureuses circonstances où se trouve aujourd'hui la ville de Metz; c'est que parmi la nombreuse émigration des commerçants, ces départs subits, ces liquidations forcées, on n'a pas eu une seule faillite à constater.

Le commerce de Metz s'éteint, mais il ne laisse pas de créanciers.

L'approche du recrutement qui fait le vide dans toute l'Alsace ne permet pas aujourd'hui, faute de bras, de pouvoir rentrer les récoltes.

Les Prussiens ont offert aux paysans des soldats allemands qui ont été unanimement refusés.

Les femmes et les enfants sont requis et s'y prêtent avec enthousiasme.

LES BOULANGERS EN GRÈVE.

Il paraît, après tout, et malgré les plus belles raisons d'espérer un arrangement, que les boulangers de Londres se mettent en grève.

Le seul point où la querelle subsistait était l'heure à laquelle devait commencer l'ouvrage. Quant à limiter la journée à 12 heures, presque tous les maîtres boulangers à

— Il arrivait avec ses Faucheurs, quand je suis parti, se hâta d'interrompre Boleslas.

— Tu les as vus? reprit Narbut.

— Ils étaient seulement signalés, fit Boleslas.

Sans s'apercevoir du trouble de l'émissaire, Narbut se promena un moment en silence, puis s'arrêtant auprès de la table:

— Frères, dit-il, mon avis est que nous restions ici, puisque l'occasion est manquée; quand Maryan arrivera, nous prendrons notre revanche; qu'en pensez-vous?

— Il faut rester, répondit l'officier; la Pologne comptera une victoire de moins.

— Capitaine, donnez ordre aux volontaires de regagner leurs quartiers, fit Narbut; nous ne partirons pas.

(La suite au prochain numéro.)

covite, mais un grand jeune homme blond, coiffé du bonnet national et armé d'une longue faux, et au lieu de répondre en russe: Paschiévitch et Sibérie, torture et bourreau, Boleslas dit en polonais: Honneur et liberté.

Quelques instants après, le traître était introduit dans la salle servant de quartier à Narbut et à son état-major.

A la vue du forestier, le jeune général ne put retenir un cri de joie, et se levant vivement de la table auprès de laquelle il achevait de dicter ses ordres à un vieil aide-de-camp, il s'avança, le regard rayonnant de franchise et la main tendue, vers son ancien compagnon de chasse.

Boleslas prit cette main et la baisa.

— Qu'as-tu donc? s'écria Narbut, tu trembles. Serais-tu blessé ou aurais-tu à nous annoncer.....

— C'est le plaisir de vous revoir, mon général, murmura Boleslas.

Et, pour couper court à une conversation embarrassante, il ajouta, en retirant de son bonnet le papier portant la marque de Lan-

qui cet engagement était possible l'avaient accepté.

Un grand nombre de maitres se seraient aussi accommodés de commencer à quatre heures du matin. Mais les maisons du West-End ne le peuvent pas aussi facilement.

Dans ces boulangeries, il y a premièrement les petits pains chauds et le pain de la première heure; il faut que la boutique soit débarrassée à onze heures pour les gâteaux, les biscuits et la pâtisserie qui font leur commerce de la journée. Dans ces quartiers, par conséquent, les patrons préfèrent payer aux ouvriers un surplus pour travailler plus tôt. C'est ce que les meneurs du mouvement ne veulent pas admettre; et, afin de forcer les patrons récalcitrants à se soumettre, ils ont pris des mesures pour produire une grève efficace.

Tous les ouvriers appartenant à des maisons qui n'ont pas accepté les conditions du comité de l'Union des boulangers ont reçu l'ordre de venir, avant neuf heures du matin, le 23 septembre, se déclarer dûment en grève dans les divers centres désignés à cet effet. La lutte est donc définitivement engagée. On ne tardera pas à en connaître l'issue.

On lit dans le *Daily-Telegraph* :

« Le mouvement qui s'est manifesté dans l'industrie de la boulangerie paraît gagner du terrain et prendre plus de force. Hier la situation donnait quelque espérance et fort heureusement, bien que la grève soit purement nominale, l'irritation qui accompagne d'ordinaire les grèves fait défaut.

» Dans l'industrie du bâtiment, d'autre part, le mauvais esprit qui s'était déclaré tout récemment s'est ravivé par ce fait que plusieurs chefs d'entreprise se sont retirés de la convention conclue. »

Chronique militaire.

L'inspection générale des élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr est achevée.

L'inspecteur général de Montaudon a passé la grande revue d'honneur qui termine les opérations. Il était accompagné des inspecteurs particuliers chargés d'examiner les élèves sur les différentes séries de connaissances exigées pour être nommés sous-lieutenants.

A la suite de cette revue, les huit cents élèves de Saint-Cyr ont exécuté des manœuvres d'ensemble de cavalerie et d'infanterie, puis des marches en bataille, des déploiements en tirailleurs et en peloton, et enfin ont exécuté le défilé final dans un ordre absolu.

Cette fête de famille, qui réunit une dernière fois les élèves de seconde année avant leur dispersion dans l'armée, s'est terminée par la distribution de pistolets et de revolvers d'honneur à ceux des élèves qui ont obtenu des prix de tir.

On lit dans la *Patrie* :

« Pendant les manœuvres que font chaque matin, dans la plaine de Pantin, les garnisons des forts d'Aubervilliers et de l'Est, les soldats ont encore dernièrement été suivis par des groupes visiblement hostiles, qui n'ont cessé de les poursuivre de quolibets et d'injures.

» Force fut aux soldats d'engager ces individus à se disperser.

» Mais le lendemain, dit le même journal, ceux-ci revinrent en plus grand nombre que la veille, et, profitant de l'isolement d'un petit détachement, entamèrent une lutte à coups de poing.

» Malgré les ordres formels de l'autorité, les soldats ne voulurent pas faire usage de leurs armes, et, dans la bousculade, l'un d'eux tomba frappé d'un coup de couteau dans le ventre.

» Les habitants de Pantin, indignés de ces lâches agressions, se sont mis à la poursuite des insulteurs, sans pouvoir les rejoindre toutefois. »

Les insultes à l'armée continuent dans le Midi. Nous lisons dans la *Gazette de Nîmes* :

« Nous apprenons que deux officiers du 99^e de ligne ont été insultés, ce matin, vers dix heures, devant le café Peloux, par trois ouvriers étrangers à la ville.

» Deux insulteurs ont été arrêtés, mais ils ont fait rébellion envers les agents de la force publique. Ceux-ci sont néanmoins parvenus à les conduire au poste de la police de la mairie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le changement de température, survenu si brusquement au commencement de la semaine, a fort affecté le vignoble saumurois.

La récolte a beaucoup souffert, le blanc surtout. Les pampres sont tout gelés et tombent comme si nous étions à la fin de novembre.

Les journaux nous apprennent que la neige tombe abondamment dans les Vosges et dans le Nord.

La révision des jeunes gens de la classe de 1871 aura lieu à partir du 10 octobre prochain.

Les instructions relatives à cette opération seront ultérieurement publiées et affichées.

Les pièces établissant les droits à l'exemption du service actif doivent, en conséquence, être adressées à la préfecture par l'intermédiaire de MM. les Maires dans le plus bref délai possible.

Un arrêté de la préfecture d'Indre-et-Loire annonce que les travaux de la partie de chemin de fer de Bressuire à Tours, comprise entre la station de Thouars et Tours, seront exécutés, dans le département d'Indre-et-Loire, sur le territoire des communes de Marçay, La Roche-Clermault et Chinon.

Notre jeune compatriote M. Paul de la Selle, chef du cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, vient d'être nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, en remplacement de M. Cartiller, appelé à Paimbeuf.

Par décret en date du 25 septembre, M. Pradelle, sous-préfet de Loches, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Avesne, en remplacement de M. Appleton, décédé.

M. Delacroix-Marsy, sous-préfet de Briennes, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loches, en remplacement de M. Pradelle.

Par les soins de la société d'horticulture, une exposition de fruits et de légumes de tous genres aura lieu à Cholet, les 29 et 30 septembre prochain, dans la halle aux toiles.

Cette exposition durera deux jours.

Le *Journal officiel* contient un décret portant convocation des électeurs du département d'Indre-et-Loire pour le 20 octobre prochain, à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. de Bridieu, décédé.

L'installation à Tours de M. le général Chanzy, en qualité de chef du grand commandement militaire dont notre ville est le chef-lieu, aura lieu très-probablement vers le 15 octobre prochain. (*Union libérale.*)

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La poste nous apporte la lettre suivante qui nous révèle un fait bien digne de ne point passer inaperçu :

« Angers, le 24 septembre 1872.

» A M. le Rédacteur du Journal de Maine-et-Loire.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dimanche 22 septembre 1872, vers deux heures de l'après-midi, passant dans le bourg de la Daguinière, je fus on ne peut plus surpris de voir la mairie ainsi que les monuments publics pavés de drapeaux tricolores.

» Je me suis informé de la cause de cette démonstration, et l'on me répondit que le maire, en pur républicain, fêtait l'anniversaire du 22 septembre 1792.

» Ce bon maire désirant se montrer, veuillez donc le signaler dans vos colonnes.

» Ces faits sont à la connaissance de tous les habitants. X... »

Nous admettons parfaitement que certains républicains et démocrates, usant du bénéfice de la loi de 1868, aient pu banqueter en chambre en l'honneur du 22 septembre. C'est leur affaire et non la nôtre de saluer, au milieu des toasts, la date du jour qui ne fut que l'aurore de la Terreur.

Mais nous ne pouvons admettre qu'un maire se soit permis de pavoyer ce jour-là la mairie, qui est la maison de la commune, et les monuments publics qui ne sont autres, sans doute, que les Ecoles publiques.

Nous n'avons pas hésité un instant à publier la lettre précédente qui nous avertit des faits qui se sont passés dans la commune de la Daguinière. Ces faits sont graves et méritent d'être jugés sévèrement. S'ils sont vrais, et nous croyons qu'ils ne seront pas démentis, nous estimons que M. le maire de la Daguinière justifiera difficilement son cas devant ses chefs naturels.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

Le 1^{er} train prendra à Saumur les pèlerins de 2^e classe.

Le 2^e train prendra les pèlerins de 3^e classe.

On devra échanger, sans retard aucun, les cartes provisoires contre un billet de chemin de fer, chez M. Grasset, libraire, à Saumur.

Dimanche, vers midi, un vigoureux cheval attelé à une légère voiture, — dans laquelle se trouvaient deux personnes de Saint-Maixent, MM. Cléophas Foulard et François Morisset, — galoppait sur la route qui conduit de Saint-Maixent à Saint-Georges-de-Noisné.

Tout-à-coup, à une centaine de mètres du pont de Maunay, le cheval partit ventre à terre, franchit le parapet du pont et sauta dans la rivière, entraînant à sa suite la voiture et les personnes qu'elle contenait.

Transporté à Saint-Maixent en toute hâte, par des personnes de la campagne, M. Foulard, dont le crâne était brisé, est mort lundi matin, à la suite d'atroces souffrances. Quant à M. Morisset, il est, dit-on, dans un état pitoyable, mais non désespéré. Ayant complètement perdu la mémoire, il n'a pu, jusqu'à ce jour, fournir aucun renseignement positif sur ce grave accident.

Dimanche dernier, vers six heures du soir, un terrible incendie éclatait dans une grange remplie de récoltes appartenant à Mme veuve de Gatigny, au château de Bellevue, commune de Nogent-sur-Vernisson. Au premier signal, tous les habitants accoururent, mais le manque d'eau rendit tous les secours inutiles. On évalue à 28,000 francs les dégâts, couverts heureusement par une assurance. La malveillance ne semble pas étrangère à ce sinistre.

(*Journal du Loiret.*)

Jeudi dernier, à Saint-Secondin (Vienne), un incendie s'est déclaré dans une fabrique d'huile appartenant à M. Louis Dupont. Les secours arrivés trop tard ne purent arrêter efficacement les progrès du feu qui avait déjà consumé dans sa presque totalité le bâtiment contenant les huiles et le matériel, lorsque le sauvetage put être organisé. On évalue à 18,000 fr. environ la perte occasionnée par ce sinistre. L'immeuble était assuré.

Il n'en était pas de même d'une grange contiguë appartenant au sieur Rousseau, à laquelle le feu n'avait pas tardé à se communiquer, et qui a été en partie consumée avec les fourrages dont elle était remplie.

(*Courrier de la Vienne.*)

Le ministre de la guerre a adressé récemment aux chefs de corps une circulaire relative à l'établissement des casinos ou cercles militaires. Elle avait pour but d'engager les officiers à s'occuper de la fondation de ces établissements, dans lesquels ils pourront se réunir pour passer les soirées, causer et travailler en commun. Quatre grands cercles se trouvent déjà en organisation en province, dit la *Patrie*, et ils pourront être ouverts au commencement du mois d'octobre prochain. Ils posséderont une bibliothèque nombreuse et seront établis sur le plan de celui d'Alger, un des modèles de ce genre.

Une troupe lyrique, sous la direction de M. Roberty, doit venir prochainement à Saumur.

Cette troupe est assurée du concours de M^{me} Varzo-Paulmier, première chanteuse légère du Théâtre-Lyrique.

Il ne sera donné que dix représentations dans notre ville.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes, payables en mars et septembre, sont priées de solder le 2^e terme avant le 30 septembre.

FANTAISIE RIMÉE.

Vous vous battez les flancs, ô gent anecdo THIERS,
Pour nourrir des Français, la race gazet THIERS,
Depuis qu'ayant laissé ses foudres au ves THIERS,
Jusqu'à Trouville a fui l'immortel Monsieur THIERS !

Parlez-vous du passé... hélas ! C'était THIERS !
Peignez-vous l'ennemi marchant, la tête al THIERS,
Emargeant ses succès sur la carte rou THIERS.
Et de nos vieux drapeaux, à Metz, faisant li THIERS !

Puis Paris, devenant une vaste ra THIERS,
Avec Assi pour roi, la Prusse pour por THIERS !

Montrez-nous, de nos jours, l'assemblée chipo THIERS
Des ministres chiens-loups l'astuce carot THIERS,
Les amants valeureux fuyant par la gout THIERS,
Et Thiers à Gambetta ouvrant sa taba THIERS !

Si parmi tout cela, vous découvrez ma THIERS
A prouver que la France, en se levant en THIERS,
Pourra, jusqu'à Strasbourg, reculer sa fron THIERS,
J'épouse du Jockey l'illustré bouque THIERS !!

Dernières Nouvelles.

La quatrième réunion de la commission de permanence a eu lieu hier, sous la présidence de M. Grévy.

Cette séance n'a pas été très-calme; l'après-midi avec laquelle a été discuté l'usage, qu'ont fait les membres des divers conseils généraux, du droit d'exprimer des vœux politiques revèle une assez grande irritation dans les partis.

Pour les articles non signés : P. GODT.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue S^t-Honoré.

SUCCESSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.

Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrrages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

Commune de Saint-Georges-le-Thourel.

CHEMINS VICINAUX ordinaires

Il sera procédé, à la mairie de Gennes, chef-lieu du canton, le vendredi 11 octobre 1872, heure de midi, à l'adjudication de 3,000 fr. de terrassements, empièvements et ouvrages d'art.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

Mme DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

On lit dans le Courrier Médical :

« Les dentifrices du Docteur J.-V. BONN nous ont été présentés et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ses produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice, nous en recommandons volontiers l'usage. »

Les dentifrices J. V. BONN sont composés sans le secours d'aucun acide et privés des substances excitantes ou brûlantes généralement employées ; leurs formules, fruit de savantes recherches et d'une expérience consommée, présentent ensemble deux qualités qu'on trouve difficilement réunies :

L'EFFICACITÉ RÉELLE ET L'AGRÉMENT.

(Voir aux annonces.)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésicière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxvain, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac ; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne

pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible ; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésicière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux ; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

BOURGUEIL. — Marché du 24 septembre.

Froment, 1 ^{re} qualité (l'hect.)	19 fr. 50
" 2 ^e — — — — —	" " "
Seigle	10 50
Orge	10 50
Avoine	7 50
Pois blancs	24 50
Pois rouges	22 50
Beurre, le kilogramme	2 20
Vins rouges Bourgueil 1871, 1 ^{re} qual.	95 50
" " 1871, 2 ^e qual.	85 50
Vins rouges de Restigny 1871	85 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 50		20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885			C. gén. Transatlantique, j. juill.	380		
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50			Soc. gén. de Crédit industriel et				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	422 50		50
4 % jouissance 22 septembre.	83 95		35	comm., 125 fr. p. j. nov.	660			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500		5
5 % Emprunt	86 85		15	Crédit Mobilier	433 75		1 25	Société autrichienne, j. janv.			
Emprunt 1872	86 85			Crédit foncier d'Autriche	940			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 75	1 25		Charentes, 400 fr. p. j. août.	400			Orléans	283		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375			Est, jouissance nov.	532 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	277		
" 1865, 4 %	441 25			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	845	5		Est	274		
" 1869, 3 % t. payé.	275		2 50	Midi, jouissance juillet.	576 25	1 25		Nord	291		
" 1871, 3 % 70 fr. payé.	250		25	Nord, jouissance juillet	965			Ouest	276		
" libéré				Orléans, jouissance octobre.	841 25	3 75		Midi	276 50		
Banque de France, j. juillet.	4135	5		Ouest, jouissance juillet, 65.	525	10		Deux-Charentes	270		
Comptoir d'escompte, j. août.	630	5		Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Vendée	260 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	507 50	2 50		Compagnie parisienne du Gaz.							
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450			Société Immobilière, j. janv.							

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 15 — — — — —	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 octobre 1872, à midi,

En l'étude de M^e ROBINEAU,

LA

COUPE DE BOIS

DITE

LA COUPE-DU-SANG

Au Porcher, commune de Gennes,

Comprenant environ 26 hectares de taillis ;

532 baliveaux, dans la coupe ;

216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs.

Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e de BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^e ROBINEAU, notaire.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules.

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (463)

RENTE FRANÇAISE 3 % AU PORTEUR

AVIS

Tous les Rentiers ont intérêt à envoyer ou à faire présenter leurs Titres de Rente française 3 % à la Maison de Banque et de Change :

E. FORCADE

100, Rue de Richelieu, 100 PARIS

Bénéfice immédiat de :

2 francs par 3 francs de Rente, 20 francs par 30 francs de Rente, 200 francs par 300 francs de Rente, AINSI DE SUITE.

Renvoi par retour du Courrier de même somme de Rente française au porteur.

Opération semblable à celle qui consisterait à échanger un billet de Banque de 100 francs, contre deux de 50 francs, et à recevoir en plus 5 francs espèces. (475)

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et C^o

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris

(Succursales à l'Étranger)

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négoçiants et Industriels, pour les secourir dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

PERFECTIONNEMENT

40 0/0 d'économie.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

PERFECTIONNEMENT

40 0/0 d'économie.

J.V. BONN

L'excellence de ces produits, constatée par les récompenses qu'ils ont obtenues aux expositions universelles, les fait employer par la haute société du monde entier.

MM. ACHARD et C^e rappellent que, contrairement à la tradition qui consiste à vendre les EAUX DENTIFRICES à des prix exorbitants, ils ont établi, pour ces articles, des prix mieux en harmonie avec les progrès du commerce : Les produits J. V. Bonn sont vendus 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

PRIX : Eau Dentifrice (Elixir), 2 f., 3 f. 50, 6 et 10 f. le Flacon. — Poudre Dentifrice, 1 f. 50 et 2 f. 50. — Eau de Toilette, 2 f., 3 f. 50 et 10 f.

GROS et DÉTAIL : 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Se trouve chez les Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'Étranger.

FABRIQUE A PANTIN, PRÈS PARIS.

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres. Renseignements, Tirages.

DÉPARTEMENTS : 10 Centimes le Numéro. Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.